

MAIRIE
de
SAINTE-CROIX

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2016

6 conseillers sont présents
exc. : Stéphane Archinard (pouvoir à Claude Poncet)

Début de séance à 20 h
Secrétaire de séance : Josiane BROCAUD

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

Délibération pour avenant EPUR NATURE

Des travaux supplémentaires ont été effectués liés aux problèmes d'écoulement du dernier bassin de la STEP. Il a fallu remonter l'arrivée des effluents et faire un drain vers la Sure. Cela a occasionné 14911,60 € de frais supplémentaires. (clapet anti -retour + tranchée + modification du regard + graviers). Des frais de tranchée, regard, PVC, géotextile sont par contre à déduire pour un total de 5180 €. Reste payer : 9731,60 €.

Avenant à valider

7 VOIX POUR

Délibération pour le déclassement du chemin impasse des Ursulines.

Ce chemin sera classé chemin communal

7 VOIX POUR

Délibération pour l'utilisation de la salle communale

Quand la salle voûtée (+ la cuisine) est utilisée par les associations de Ste-Croix ou des activités organisées par et pour les habitants de Ste-Croix, une cotisation de 50 € / an sera demandée.

7 VOIX POUR

Quand la salle voûtée (+ la cuisine) est utilisée par des particuliers, 4 € / heure seront demandés.

7 VOIX POUR

Délibération pour l'acceptation du devis Puillet pour le panneau « mairie » écrit en arrondi au dessus des drapeaux

7 VOIX POUR

ACCORD DU CM pour rajouter 4 DELIBERATIONS SUPPLEMENTAIRES

Délibération : 2 décisions modificatives n° 1 et 2 (budget eau et assainissement)

2 opérations comptables : passer 21 117,00 € d'un compte à un autre

passer 67 777,86 € sur un compte qui en remplace un autre

7 VOIX POUR

Délibération pour la facturation du périscolaire et extra scolaire du mercredi et jours de vacances. Les tarifs restent inchangés jusqu'aux subventions CAF et CCD soit 1,50 € à 1,70 € suivant quotient familiale

7 VOIX POUR

Délibération sur la désignation d'un représentant commission eau/assainissement de la commune à la CCD. Réunions à prévoir une fois par mois : Stéphane Archinard accepte d'être ce représentant. Merci à lui.

Information sur le SCOT

Il était question d'englober la CCD dans le Scot vallée de la Drôme, avec des zones artisanales regroupées autour de la vallée et des zones « naturelles », « vertes » dans le diois.

La commune a refusé et a validé de rester « diois ». Il y a eu des pressions pour accepter le Scot que la ville de Die voulait. La position dioise a été maintenue et la mairie de Die s'est ralliée finalement à cette décision.

Information sur l'église-temple. Les dossiers sont partis et déjà quelques retours :

- Crédit Agricole : 3 500 € demandés, 2 000 € accordés alors qu'il y avait d'autres dossiers importants
- Département : 6 500 € demandés, 70 % accordés
- La Fondation de Patrimoine accepte de travailler avec nous

Restent 68 000 € à trouvé....en faisant appel à des mécènes.

Toute personne contactée qui accepte pourra déduire de ses impôts les dons qu'elle fera.

Information sur les chemins « Pas des Huguenots ».

Ils ne demandent pas l'entretien des chemins et sous entendent que les « pèlerins » seront intéressés pour soutenir les travaux des bâtiments religieux....

Information sur les taxes professionnelles aux entreprises réunies en une seule taxe, versée à la CCD qui redistribuera aux communes

Information sur les travaux que va entreprendre l'ancien monastère. Demande d'autorisation aux camions de décharger sur la partie herbeuse du parking.

Une convention sera signée avec remise en état du sol de la partie utilisée.

Information sur l'assainissement : fin des travaux prévus dans 3 semaines à un mois.

Goudronnage de l'Eguillot et du Bourg reporté au printemps.

Information sur la carte communale : permanences à venir : 17 et 29 octobre. La commune a préféré que le commissaire enquêteur reçoive les personnes individuellement et non en groupe.

Demande de Mme Maryvonne COLAO 2^{ème} adjointe, de ne plus percevoir ses indemnités.

Discussion sur le rôle et la place de chacun en tant que « représentant » de la commune et sur le temps investi à cette fonction.

Décision remise au prochain Conseil municipal après réflexion de chacun.

Séance levée à 23 h.